

*Société en commandite Gaz Métro  
Cause tarifaire 2017, R-3970-2016*

## PROCESSUS DES PROGRAMMES

(INCLUANT UN EXTRAIT DU DOCUMENT  
PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DE TRAVAIL DU  
13 JUIN 2016)

Présentation à la Régie de l'énergie

12 septembre 2016

 **GazMétro** Original : 2016.09.12  
la vie en bleu

*Gaz Métro – 9, Document 7  
13 pages*

Régie de l'énergie  
CASSIER  
R.3970-2016  
PROPOSÉ EN AUDIENCE  
12/09/2016  
B.0224  
PROCESSUS



## Mise en contexte

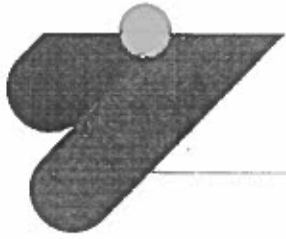
Lors de la séance de travail du 13 juin 2016, Gaz Métro a présenté plusieurs suivis demandé par la Régie dans son rapport administratif du 10 juin 2016.

Gaz Métro a présenté les différentes étapes des programmes Études de faisabilité et Encouragement à l'implantation.

Également, nous avons illustré le processus détaillé de gestion des programmes d'Encouragement à l'implantation, en précisant les contrôles et les liens avec les données des programmes d'Études de faisabilité.

Nous reprendrons donc cette section extraite de la présentation du 13 juin 2016.

Extrait de la section 3 *Processus des programmes*  
de la présentation lors de la séance de travail  
du 13 juin 2016 (pages 13 à 20)



**Confidentiel**

**Confidentiel**



**Confidentiel**

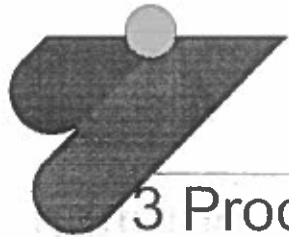
## 3 Processus du programme – Encouragement à l'implantation

### Rôle du groupe de Développement et Assistance TECHNOLOGIQUE (DATECH)

#### Vérification d'admissibilité - Avant les travaux

- Évaluation du dossier du client participant
  - ✓ subventions passées
  - ✓ différentes bases de données (historique GAVM, PRC-PEE, etc.)
  - ✓ historique de consommation
  
- Analyse du respect des **critères** décrits au guide du participant, entre autres
  - ✓ Validation des économies
    - hypothèses adéquates
    - méthodologie de calcul structurée, dans le respect des règles de l'art et méthodes reconnues
    - résultats adéquats et comparables à des projets similaires
    - formulaires et documentation adéquats (étude ou rapport d'un ingénieur)
  - ✓ Vérification de la portée des travaux (détails techniques, propositions, soumissions, plans, etc.)
  - ✓ Calcul du montant d'aide financière admissible
  - ✓ Coûts de projets estimés et PRI
  - ✓ Liens et **distinctions adéquats entre les différents programmes** (études vs implantation, appareils et autres)
  
- Documentation du dossier physique





## 3 Processus du programme – Encouragement à l'implantation

### Réalisation des travaux d'implantation





**Confidentiel**



## 3 Processus du programme – Encouragement à l'implantation

### Rôle du groupe de Développement et Assistance TECHnologique (DATECH)

#### Vérification du projet après les travaux

- Mesures implantées de façon intégrale ou modifiée?
- Analyse du respect des **critères** décrits au guide du participant
  - ✓ Vérification de l'économie, (si modification, cette étape est activée)
    - Analyses adéquates
    - Méthode de calcul structurée, dans le respect des règles de l'art et de l'usage
    - Calculs adéquats et cohérents, et le cas échéant, l'analyse comparative et de vérification adéquate contre un usage
  - ✓ Vérification de la portée de l'ouvrage et de son adéquation
  - ✓ Vérification de la facture des travaux (vs proposition et portée des travaux subventionnés)
  - ✓ Confirmation ou correction du montant d'aide financière admissible
  - ✓ Coûts de projets déclarés et PRI
  - ✓ Liens et **distinctions adéquats entre les différents programmes** (études vs implantation, appareils et autres)

→ Confirmation du montant d'aide financière à octroyer

Documentation du dossier physique





**Confidentiel**



## En résumé

1. Processus systématique et rigoureux en place
2. Dossier client complet (dossier physique)
3. Dossier informatisé de façon partielle (base de données)
4. Vérification des paramètres techniques et financiers (coûts, calculs des économies, aides financières) par un ingénieur de Gaz Métro (DATECH)
5. Processus permettant de capter les interactions entre les programmes d'Étude de faisabilité et d'Encouragement à l'implantation

## Proposition de Gaz Métro

Advenant qu'une mesure d'efficacité énergétique ayant une PRI inférieure à 1 an au niveau de l'Étude de faisabilité et que cette même mesure est présentée au programme d'Encouragement à l'implantation avec une PRI supérieure à 1 an, alors Gaz Métro

1. Identifiera ces mesures au moment de l'analyse du dossier
2. Quantifiera les économies de la mesure ayant déjà été comptabilisées au niveau du programme d'Étude de faisabilité
3. Retranchera les économies quantifiées à l'étape 2, des économies comptabilisées dans le programme d'Encouragement à l'implantation

**De cette façon, Gaz Métro s'assurera d'éviter toute possibilité de double considération des économies d'une même mesure.**

